



LES RYTHMES SCOLAIRES

LE CNFPT VOUS ACCOMPAGNE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



Dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaires, le CNPFT a développé une offre, sous forme de formations et d'événementiels, avec le souci de professionnaliser rapidement l'ensemble des agents concernés par la mise en œuvre des nouveaux rythmes.

Grâce à son organisation territoriale, le CNPFT décline une offre de formation large, accessible géographiquement sur tout le territoire. Cette proximité permet ainsi d'être à la disposition des collectivités et de construire un dispositif de formation sur mesure.

C'est une offre de services en direction des directrices / directeurs et cadres en charge de l'éducation, des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse et des sports, des coordinatrices / coordonnateurs enfance jeunesse, des animatrices / animateurs, des ATSEM, et des enseignantes / enseignants artistiques.

La conception de nos formations repose sur l'alternance d'apports théoriques, d'études de cas de pratiques et d'échanges.

Cette pédagogie permet une appropriation plus efficace des méthodes et des outils.

LES JOURNÉES D'ACTUALITÉ

Elles visent à accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, en permettant :

- d'établir un état des lieux du déploiement de la réforme des nouveaux rythmes au niveau national et local,
- de partager et d'échanger à partir d'expériences déjà réalisées,
- d'acquérir des outils et une méthodologie dans la mise en œuvre des projets et des activités,
- de favoriser l'approche commune, le partenariat et la mutualisation des pratiques des professionnels.

Chaque délégation régionale développe une offre en lien avec la réforme des rythmes scolaires. Cette offre est étayée par des formations thématiques plus pointues comme la parentalité, la sécurité, la connaissance de l'enfant, les accueils spécifiques (handicap, enfants agressifs)... permettant un approfondissement des compétences et l'évolution des pratiques.

LES ITINÉRAIRES MÉTIERS

La réforme des rythmes scolaires a conduit à intégrer un nouveau module sur le projet éducatif territorial à des itinéraires métiers déjà existants.

ITINÉRAIRE DIRECTRICE/DIRECTEUR ET CADRE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION ET DES AFFAIRES SCOLAIRES

Élément garant de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, la/le directrice/directeur et cadre en charge de l'éducation et des affaires scolaires est au carrefour de 4 domaines essentiels qu'il doit maîtriser : les enjeux des politiques publiques, le diagnostic de territoire, le management et les relations partenariales.

Les 15 modules permettent de maîtriser les compétences professionnelles et connaissances en lien avec ces 4 axes.

ITINÉRAIRE DIRECTRICE/DIRECTEUR ET CADRE EN CHARGE DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

La/le directrice/directeur et cadre en charge de l'enfance et la jeunesse veille à la continuité et à la cohérence des projets en lien avec les politiques enfance-jeunesse. Il favorise la transversalité des dispositifs et apporte une expertise technique en contribuant à la qualité des projets et au développement des partenariats.

Les 13 modules permettent de renforcer la maîtrise et l'expertise technique en matière de méthodologie de projets et de savoir-faire relationnels dans le champ des politiques éducatives.

LES NOUVEAUX ITINÉRAIRES

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DU PÉRISCOLAIRE

L'objectif est d'apporter les connaissances et compétences indispensables à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. L'itinéraire s'adresse à l'ensemble des agents concernés par la réforme :

- encadrement stratégique, en direction des DGA, directrices/directeurs et cadres en charge de l'éducation, des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse et des sports,
- encadrement intermédiaire, coordinatrices/coordonnateurs des temps éducatifs, référentes/référents éducatifs,
- encadrement des enfants, agentes/agents éducatifs, agentes/agents en charge des temps périscolaires, ATSEM...

Leur déploiement est du ressort de chaque délégation.

REFONDATION DE L'ÉCOLE

Cet itinéraire a pour objectif de développer des temps de réflexion, d'échanger sur les projets innovants et parfois expérimentaux, avec des budgets souvent contraints.

En effet, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 modifie de façon importante les rapports de l'école avec les différents partenaires que sont les collectivités territoriales, les associations, les mouvements d'éducation populaire et les parents.

Une ambition dans ce contexte : professionnaliser les pratiques en veillant à donner du sens et à construire des actions cohérentes en lien avec les enjeux des politiques éducatives tout en pensant à l'intérêt des enfants.

PRÉSENTATION DES DÉCRETS

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe de nouveaux principes : étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 h 30 et une demi-journée de maximum 3 h 30 ; une pause méridienne de 1 h 30 au minimum.

Le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires confirme les dispositions du précédent texte, et introduit des assouplissements :

- possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi,
- possibilité de réduire le nombre d'heures d'école par semaine et de répartir ces heures sur les vacances scolaires.

UN OUTIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME : LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Le projet éducatif de territoire garantit la continuité éducative en organisant des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

TOUT SAVOIR SUR LES RYTHMES SCOLAIRES :

WWW.CNFPT.FR rubrique **SE FORMER, les rythmes scolaires**

Également disponible, toute l'offre de formation en ligne ouverte aux publics en charge de l'action éducative

